

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FAULX

## Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017

L'an deux mil dix-sept,  
Et le 1er mars, à 18 h 00,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de FAULX, régulièrement convoqué le 20 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Daniel GERARDIN, Vice-président.

**Etaient présents** : Mmes ANCELIN Ghislaine, BERNARD Armelle, CASUCCI Brigitte, GRANDIEU Rachel, HOFFMANN Véronique, LERCHER Anne, MICHALAK Jocelyne, M. GERARDIN Daniel.

**Etaient absentes** : Mmes DONNOT Lucile, LUX Céline

**Pouvoir** : M. GRANDIEU Dominique donne pouvoir à M. GERARDIN Daniel

**Ordre du jour** :

- Compte Administratif 2016
- Compte de gestion 2016
- Reprise des résultats 2016
- Budget Primitif 2017
- Autorisation d'encaissement de chèques – Don
- Nomination de deux personnes au Conseil d'administration AD2S
- Subventions 2017 – ADMR Val des Faulx et Banque Alimentaire de Nancy
- Conventions ANCV et ATOLL – Programmes Seniors en Vacances 2017
- Questions diverses.

Daniel GERARDIN demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu : Pas de remarque.

### 1. Compte administratif 2016

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme ANCELIN Ghislaine, doyenne d'âge parmi les membres présents, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur GRANDIEU Dominique, ordonnateur ;

Après s'être fait représenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant M. Dominique GRANDIEU, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice les finances du C.C.A.S. de Faulx en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2016 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2016</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Investissements</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Opérations de l'exercice</b>	0.00€	0.00€	1 256.22€	1 000.00€	1 256.22€	1 000.00€
<b>Résultat de l'exercice</b>	0.00€	0.00€	-256.22€		-256.22€	
<b>Résultat reporté N-1</b>	<b>0.00€</b>	0.00€		2 196.72€		2 196.72€
<b>Résultat de clôture</b>	0.00€	0.00€		1 940.50€		1 940.50€

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.  
Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés.

## 2. Compte de gestion 2016

Le Conseil d'administration, réuni sous la Présidence de Daniel GERARDIN, Vice-président du C.C.A.S.; Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Affectation des résultats 2016

Daniel GERARDIN rappelle, aux membres du Conseil d'Administration, le résultat de clôture de fonctionnement du Compte Administratif 2016 :

- Fonctionnement 2016 : + 1 940.50 € ;

et propose de l'affecter comme suit au B.P. 2017 :

- Fonctionnement : 1 940.50 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 au B.P. 2017 comme désigné ci-dessus.

### 4. Budget Primitif 2017

Daniel GERARDIN présente aux membres du Conseil d'Administration le Budget Primitif 2017 et propose à l'assemblée délibérante de voter ledit budget au niveau des chapitres :

<b>BP 2017 CCAS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	3 090.50 €	3 090.50 €
Investissement	2 000.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 090.50 €</b>	<b>5 090.50 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, votent le Budget 2017 ci-dessus au niveau du chapitre.

### 5. Autorisation d'encaissement de chèques

Daniel GERARDIN explique aux membres présents que le CCAS peut être amené à percevoir des dons, libéralités, des remboursements divers... par chèque bancaire ou postale. Il précise que pour leur encaissement, une délibération du Conseil d'administration doit être prise.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à encaisser au nom du CCAS les chèques qui pourraient lui parvenir, sans passer par une autre délibération.

- précise toutefois, qu'une information devra être donnée lors de la réunion suivante.

Il indique justement que le CCAS doit encaisser un chèque de la famille HEURTEL, d'un montant de 100.00€ qui correspond, à un don (au CCAS) et que la ligne budgétaire correspondante a été prévue au BP 2017.

## **6. Association AD2S (a : adhésion + cotisation et 6.b : nomination de 2 membres au Conseil d'administration)**

Daniel GERARDIN donne la parole à Mme Brigitte CASUCCI qui explique :

Qu'AD2S est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.  
L'association a pour dénomination « Accès aux Droits – Santé et Solidarité (AD2S) ».

Dans le respect de sa charte constitutive, l'association a pour objet la mise en œuvre d'un projet qui contribue, en complément des dispositifs législatifs et réglementaires, à faciliter l'accès aux droits, notamment en matière de soins et de santé, pour des personnes en situation de vulnérabilité.  
Cette association aura le portage de « la mutuelle réseau » à laquelle le CCAS de Faulx s'est associé par la signature d'une convention en 2015 ainsi que la future banque de ressources.

Mme CASUCCI propose d'adhérer à cette association afin de continuer, entre autre, à pouvoir faire bénéficier les demandeurs de cette mutuelle avantageuse, surtout que l'association va essayer d'intégrer d'autres mutuelles afin de pouvoir négocier de meilleurs tarifs et garanties.

La cotisation est de 50.00€ pour l'année 2017.

Mme CASUCCI explique qu'il est dans l'intérêt du CCAS (et de l'association) d'être représenté au sein de son conseil d'administration. Les candidatures de Mme PAYA Sandra (titulaire) et Mme Jocelyne MICHALAK (suppléante) sont proposées.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident :

- 1- D'adhérer dès maintenant à cette association,
- 2- De régler la somme de 50.00€ pour la cotisation annuelle (les crédits étant prévus par anticipation au BP 2017),
- 3- De nommer Mmes PAYA Sandra (titulaire) et Jocelyne MICHALAK (suppléante) au conseil d'administration de l'association AD2S.

## **7. Subvention 2017 - ADMR du Val des Faulx**

Daniel GERARDIN rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'objectif de l'ADMR est de favoriser le maintien à domicile des personnes malades, âgées ou handicapées, en leur permettant de vivre dans leur cadre familial le plus longtemps possible.

Il propose de verser 150 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'année 2017 à l'ADMR du Val des Faulx.

## **8. Subvention 2017 – Banque alimentaire**

Daniel GERARDIN informe les membres du Conseil d'Administration que la Banque Alimentaire de Nancy a transmis une demande de subvention sollicitant la somme de 100 €.

Il propose de verser 100 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 100 € au titre de l'année 2017 à la Banque Alimentaire de Nancy.

## **9. Convention ANCV – Programme séniors en vacances 2017**

Daniel GERARDIN informe les membres du Conseil d'Administration, qu'il a reçu de l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances une convention définissant les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré visant à mettre en œuvre le programme Seniors en Vacances de l'ANCV.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ci-dessus désignée et tous documents s'y rapportant.

## **10. Convention ATOLL – Programme séniors en vacances 2017**

Daniel GERARDIN informe les membres du Conseil d'Administration, qu'il a reçu de l'Association ATOLL une convention dans le cadre du programme Seniors en Vacances.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ci-dessus désignée et tous documents s'y rapportant.

## **11. Questions diverses**

- **Repas des anciens** : Daniel GERARDIN remercie à nouveau tous les bénévoles qui étaient présents. L'organisation était bonne, ainsi que l'ambiance dans la salle et dans l'équipe, et la qualité du repas était appréciable. Les retours sont tous positifs !  
Le seul point négatif est le fait qu'il manquait une quinzaine de personnes inscrites et il se demande comment il serait possible de faire quelque chose pour éviter le gâchis dû à ces absences. L'assemblée en convient, il est très compliqué de le prévoir ou d'y remédier. Cette année, la grippe très virulente en a été la principale cause.
- **Absence aux réunions** : Daniel GERARDIN conçoit tout à fait qu'on ne puisse pas être disponible pour diverses raisons, il demande à ce que les personnes empêchées, préviennent de leur absence. Attendre en vain et être obligé de remettre la réunion est une perte de temps et un manque de considération pour les personnes qui se sont déplacées. On peut le prévenir soit en l'appelant directement, soit en passant par la mairie (mail ou appel téléphonique).
- **Colis gourmands** : Daniel GERARDIN annonce qu'ils sont arrivés ! Ghislaine ANCELIN se dit surprise car elle ne savait pas qu'ils avaient été commandés. Après recherche, il s'avère que la décision avait été prise lors de la réunion de préparation du repas des aînés, où Mme ANCELIN n'était pas présente (excusée pour des raisons de santé).  
Il annonce qu'il se chargera de livrer les colis aux distributeurs. Cette année ils seront accompagnés d'une petite carte. Il a fait la liste et propose aux bénévoles de se positionner sur la distribution. Concernant les bénéficiaires qui résident à la maison de retraite, Rachel GRANDIEU s'occupera de commander les fleurs auprès de Cécile, Anne LERCHER ira les chercher et Ghislaine ANCELIN s'occupera du coffret pour homme.

- **Programme séniors en vacances 2017** : 2 voyages en Corse sont au programme ainsi qu'un dans le Cantal. Pour Faulx : 9 places au départ pour l'île de beauté (complet) et 4 pour le Cantal dont 2 place encore disponibles.

Daniel GERARDIN trouve que l'organisation devient difficile. Les grosses communes sont privilégiées : par exemple, il n'y aura plus de point de ramassage des vacanciers sur la commune, ils devront se déplacer jusque FROUARD où 3 points avaient été programmés au départ. Après quelques remarques, seul 1 point de ramassage est maintenu.

Il ne souhaite pas que cette opération s'arrête mais s'interroge sur la possibilité de passer par un autre porteur de projet. L'année prochaine si cela se passe de la même manière, il faudra envisager sérieusement de changer de méthode.